B. 321 NB
Cave FRC 2596

CREDO
DU TIERS-ÉTAT,
OU
SYMBOLE POLITICO-MORAL,

A l'usage de tous les amis de l'État et de l'Humanité.

Les titres de l'orgueil, les rangs, les diadêmes,
Idoles des humains, ne sont rien par eux-mêmes ;
Ce n'est point dans les noms que réside l'honneur,
Et nos devoirs remplis sont seuls notre grandeur.

GRESSET.

1789.

M+W 4873

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

C R E D O

DU

TIERS-ÉTAT.

I.

JE CROIS

A un seul Roi; à Louis XVI, Pere de son Peuple, Protecteur-né de tous ses sujets, tout puissant par l'amour des François et par la confiance que sa bienveillance leur inspire, héritier des vues bienfaisantes de Louis XII et de Henri IV, et capable, par sa vertu d'opérer tout le bien qu'il desire.

A Marie Antoinette, son épouse, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'Etat, et d'appuyer les justes réclamations de 23 millions de sujets utiles et fideles contre les prétentions aristocratiques et déraisonnables de deux à trois cents mille petits despotes.

A Monsieur, frere du Roi, Prince Citoyen, qui défend généreusement les droits du Tiers-Etat contre les clameurs des courtisans et des *Gens qui Remontrent*, et préfere la *forme* éternelle de l'équité aux *formes* que prêchent des *inamovibles* de deux jours.

A Mesdames, tantes du Roi, qui ont toujours honoré leur naissance auguste par l'éclat de leurs vertus, et regardé tous les

François indistinctement comme les enfans de l'État.

Au Duc d'Orléans, qui a trouvé plus noble et plus beau de nourir une foule d'infortunés, que de dire des injures à tout un Peuple dans un *Mémoire* bassement intéressé; *Mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les Grands du fardeau proportionnel des contributions, et à favoriser les *sangliers* et les *lapins* des capitaineries, au préjudice du laboureur et du propriétaire enclavés dans ces cantons particuliérement voués à la servitude féodale.

A tous les Nobles et Prélats qui ont osé et oseront être justes, et se montrer plus attachés à la cause du Peuple qu'aux prétentions avares et orgueilleuses de ses oppresseurs.

II.

Je crois

A la catholicité du Clergé qui pratique ce qu'il enseigne;

Qui fuit les vanités du monde;

Qui administre fidélement le patrimoine sacré des Pauvres;

Qui s'applique à la priere et à l'étude;

Qui vit dans la retraite et n'en sort que pour s'affliger avec ceux qui pleurent; soulager ceux qui souffrent; défendre ceux qu'on opprime; relever ceux qui tombent; prêcher la bienfaisance aux grands, la patience aux petits; et annoncer à tous les hommes que, paîtris du même limon, et descendus du même pere, ils ont un droit égal à toutes les distinctions, à toutes les

récompenses dont l'Etat doit payer le mérite personnel.

III.

Je crois

Aux *libertés* de l'Eglise Gallicane, qui ne dispensent pas nos Prélats de *qualité* de l'obligation de résider dans leurs dioceses ;

Qui ne les autorisent pas à laisser à des Commis *in partibus* le soin *roturier* de faire des Prêtres, et de donner la confirmation à la *Canaille*, tandis qu'ils viennent intriguer à la Cour contre les intérêts du Peuple, ou s'endetter à Paris avec des maitresses ; ou qu'ils se livrent, au grand scandale de leurs pauvres diocésains, avec des Abbés *comme il faut*, à l'exercice de la chasse qui leur est interdit par les canons d'une foule de Conciles.

IV.

Je crois

A la piété des Abbés commendataires, qui vivent canoniquement dans la retraite et la priere avec leurs Moines noirs ou blancs, frisés ou tondus ;

Qui s'abstiennent d'usurper le bien d'autrui, et d'étaler un faste orgueilleux dans le sein de l'humilité chrétienne ;

Qui préferent les Bénédictions du Peuple à des trésors injustement amassés et grossis pour l'ordinaire des larmes du Pauvre, etc.

V.

Je crois

A l'*humanité* des *gros décimateurs*, qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux

et le propriétaire sans appui par des chicanes ruineuses et des exactions oppressives;

Qui donnent aux indigens le quart de leur revenu, en consacrant un quart aux réparations des bâtimens et à l'entretien des Eglises, en réservent un quart pour les besoins de l'Etat, et partagent le surplus avec les Curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles et honorables fonctions du plus utile ministere, etc.

VI.

Je crois

Aux *immunités* Ecclésiastiques qui exemptent les Ministres des Autels du service militaire, service entiérement opposé à l'esprit de douceur et de charité dont ils doivent être animés;

Aux *immunités* qui n'affranchissent du joug des contributions nationales, que les seuls Prêtres dont toute la richesse se borne au nécessaire le plus étroit, vertueux et fideles disciples d'un Dieu qui, durant sa vie mortelle, n'avoit pas où reposer sa tête.

VII.

Je crois

A la *Noblesse* des sentimens de tous ceux qui ne sacrifient pas la justice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques et douteux;

Qui pensent que le titre d'*homme* est le premier de tous sur la terre; qu'il est la source de tous les droits, et qu'il a fallu être homme avant d'être *Gentilhomme*, même en Bretagne.

VIII.

Je crois

A l'authenticité des *généalogies* de tous les Nobles qui, de pere en fils, ont servi fidélement l'Etat et le Roi;

Qui se sont toujours abstenus de maltraiter leurs vassaux, d'usurper le bien d'autrui par force ou par ruse, de préférer l'ineptie du Gentillâtre à la capacité du Plébeïen rempli de talens, et qui ne se figurent pas que la vertu et le génie ne sont rien sans le certificat du Roi Cherin (1), qui donne aujourd'hui exclusivement les riches Abbayes, les Cordons, les Ambassades et tous les grades militaires depuis les sous-Lieutenances jusqu'au bâton de Maréchal.

IX.

Je crois

Aux *Priviléges* de la Noblesse, c'est-à-dire : Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées, quand elle en est digne; d'obtenir des récompenses quand elle les a méritées, et de partager en toute occasion avec le Tiers-Etat l'honneur de servir la Patrie en personne, et par des contributions proportionnées à sa richesse.

Mais je soutiens que tous ceux de cet Ordre qui prétendent que toutes les digni-

---

[1] Ce *Roi Chérin* dit à l'un : soyez *de qualité*, et cet homme est de *qualité*. Il dit à un autre : *montez dans les carosses du Roi*, et il y monte ; à celui-ci, soyez un *homme comme il faut*, et d'un trait de plume il le rend tel ; à celui-là, *attendez-un peu*, et il attend ; enfin, il donne tout, excepté le mérite.

tés, toutes les graces, toutes les exemptions, toutes les distinctions lui appartiennent par droit de naissance au préjudice du mérite, sont de grands enfans dont la raison n'est pas encore formée.

X.

Je crois

A la bravoure des Nobles qui ne révoquent point en doute celle du Tiers-Etat.

Car si un Noble mettoit en question la valeur des Roturiers, j'en conclurois que ni lui ni ses ancêtres n'ont eu l'honneur de servir l'Etat aux grandes et mémorables journées de *Marignan*, de *Fontaine-Françoise*, de *Casal*, de *Rocroi*, de *Stinkercke*, de *Marsaille*, de *Denain*, de *Fontenoy*, *etc.*; *etc.* alors je ferois moins de cas de sa noblesse que de l'honorable roture d'un Grenadier, et je lui soutiendrois que le Matelot *Jean-Bart*, et le Roturier *Fabert*, et la paysanne *Jeanne-d'Arc* valoient mieux qu'un million de Nobles telsque lui.

X I.

Je crois

Que la Noblesse qui *dort* en Bretagne, suivant la constitution du pays, sous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *sous-guenille*, ou avec des *bricoles* ou sous le bariolage de la *livrée*, doit être réputée *morte* à jamais, à quelqu'époque qu'elle remonte, et de quelque tige qu'elle soit sortie; sur-tout quand le *Noble dormant* préfere l'abjection de la servitude au métier de soldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

XII.

XII.

Je crois

A la sagesse des prochains Etats-Généraux;

Al'attention qu'ils auront d'examiner si les cerfs, les sangliers, les chevreuils, les lievres et les lapins sont ou ne sont pas membres de la Noblesse, et dans le cas où il seroit décidé qu'ils ne font partie d'aucun des deux Ordres privilégiés, j'espere qu'il leur sera enjoint de s'abstenir désormais de ravager les propriétés *roturieres*, sous peine d'être pris, tués et mangés par les Bourgeois et par les Paysans dont ils auroient détruit les moissons, rongé les vignes et dévoré les taillis.

XIII.

Je crois

A la *vertu* du Magistrat qui ne *trouve que le travail après le travail ;*

Qui dédaigne les *Epices ;*

Qui n'oublie point que les Plaideurs sont des *hommes*, et respecte cette qualité jusques dans les Plébéiens ;

Qui se souvient dans l'exercice de sa charge, que le pouvoir de juger n'est pas un titre pour disposer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie et de l'honneur de ses Justiciables ;

Qui ne met point le *Mortier* au-dessus de la Couronne, et un *Conseiller* en la Cour, au-dessus du Roi dont il tient son Office (1);

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que des conseillers au Parlement se croyent plus que des Rois. Henri IV disoit quelquefois avec cette gaîté naïve qui lui étoit propre :

Qui pense que des gens qui *remontrent très-humblement*, ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de gens qui ordonnent ;

Qui rougiroit de se couvrir du masque des formes pour renverser les loix et trahir les intérêts du Peuple ;

Enfin qui regarde comme un brigandage scandaleux, l'usage infâme et malheureusement impuni, d'exiger, pour un quart-d'heure employé à visiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en seroit dû légitimement pour un mois entier d'application et de travail.

X I V.

Je crois

A la réforme prochaine de tous les Tribunaux de Justice.

A la suppression de la vénalité des Offices de Judicature.

A la création d'un Parlement dans chaque Province.

A l'établissement d'une Chambre du Tiers dans chaque Parlement.

A la *responsabilité* des Juges souverains.

A la punition des Juges prévaricateurs.

A l'*amovibilité* prompte et inévitable des Magistrats ignorans, frivoles, paresseux, avares, féroces, injustes, hautains, factieux, despotiques, oppresseurs

---

« Si j'avois trois fils, le premier seroit Roi de France, » le second, je tâcherois d'en faire un Pape.... *Et le* » *troisieme, Sire?* Le troisieme? j'en ferois un *Conseiller* » *au Parlement de Bordeaux ;* et, *ventre-saint-gris !* » ce ne seroit pas celui des trois *qui se croiroit le moins* » *bien partagé* ».

du Peuple, traîtres envers la Nation, vendus à la faveur, esclaves des *Laïs* et de l'or, le scandale de la Robe qu'ils déshonorent, et l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

XV.

Je crois

A la formation d'un Code simple et intelligible ;

Que tout le monde entendra ;

Qui simplifiera la procédure ;

Qui rendra inutile le ministere abusif et coûteux des *Secrétaires*, de leurs *Commis*, et des *Commis* de leurs *Commis* :

D'un Code, dont il sera défendu, sous de grieves peines, de commenter les dispositions et de tordre le sens littéral, sous prétexte de les interpréter ;

Qui rendra la justice expéditive et redressera ses voies tortueuses ;

Qui environnera l'innocent de secours et de lumieres, et ne livrera le coupable à la vengeance publique qu'après l'avoir convaincu à la face de tous.

XVI.

Je crois

A la création d'une forme *constitutionnelle* et *nationale* ;

A l'anéantissement de l'*Aristocratie* des Grands et du despotisme des Tribunaux ;

Au rétablissement des loix et des mœurs ;

A un Gouvernement tranquille et prospere sous la main d'un Monarque qui régnera par les loix sur toutes les volontés particulieres, et dont le sceptre, armé

de la force publique, ne se courbera plus devant des amas de *Formes* obscures et désastreuses, inventées pour perpétuer les abus et proscrire d'avance tout projet de régénération ;

XVII.

Je crois

Que les Etats-Généraux consolideront la dette nationale :

Qu'ils pourvoiront à son extinction successive :

Qu'ils combleront le *déficit* :

Qu'ils établiront un système de finance moins oppressif pour les particuliers, moins ruineux pour l'Etat :

Qu'ils anéantiront le Code fiscal, et qu'au lieu d'opposer à la contrebande des Loix inhumaines, ils tâcheront de la rendre impossible par un plan sagement combiné.

XVIII.

Je crois

A l'abolition de la *grande Gabelle*, de la *petite Gabelle*, du *Quart-bouillon*, et des terribles suppôts de ces impositions désastreuses.

A la suppression des *Aides*, du *Gros-manquant*, ou *Trop-bu*, et des *Rats de-Cave*.

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus justes, plus également répartis, et d'une perception moins onéreuse au Peuple et à l'Etat.

Aux avantages inappréciables que l'agriculture, l'industrie et les mœurs retireront de ces changemens heureux.

Aux bénédictions immortelles que la France

prodiguera dans tous les siecles aux auteurs d'un si grand bienfait, et à la sagesse du Souverain dont les vœux ne cessent de hâter cette glorieuse révolution.

XIX.

Je crois

Au rétablissement des droits de l'*homme*, mortellement blessés par une horde d'*Aristocrates* sous les foibles descendans de Charlemagne, ensevelis durant trois siecles sous les débris du trône, oubliés jusqu'à *Louis le Gros*, retirés peu-à-peu du gouffre féodal que combla enfin la main terrible et puissante deRichelieu; abandonnés à eux-mêmes depuis ce Ministre, prêts à succomber aujourd'hui sous les intrigues et les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au Roi, toujours sacrés pour un petit nombre de Magistrats seuls dignes de ce nom, pour quelques Prélats désintéressés, pour les Nobles et les Princes qui dédaignent de fonder leur grandeur sur une base injuste.

XX.

Je crois

A l'*esprit* de patriotisme qui va remplacer l'*esprit* de corps;

A l'union des campagnes, des villes, des provinces et de la France entiere, sous Louis XVI, union qui opérera le bien, sacrifiera l'intérêt personnel à l'intérêt général, une sotte vanité à une gloire solide, des prétentions chimériques à la justice, et nous fera obtenir de tous les siecles, l'éloge rare et flatteur d'avoir su mettre à profit les leçons

du malheur et de l'expérience, et seconder les vœux du meilleur des Rois, pour poser les fondemens d'une *Constitution* prospere et durable, d'une constitution dont la force et la sagesse répondent aux lumieres que la philosophie offre de nos jours à l'humanité.

XXI.

Je crois

A la nécessité d'*oublier*, de remettre, d'abolir toutes les sottises qu'on a dites ou écrites, toutes les bévues qu'on a faites par le passé, pour ne s'occuper que du soin de préparer un avenir plus heureux;

A la fraternité universelle qui va remplacer des prétentions vaines et futiles;

A un seul et unique intérêt qui doit servir de fanal commun, si on veut sincérement prévenir la perte du vaisseau de l'Etat, le remettre à flot, et le garantir du naufrage auquel de nouvelles divisions l'exposeroient infailliblement;

Aux *ressources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ses Membres avec son chef.

XXII.

Je crois

A la *résurrection* des droits imprescriptibles du Tiers-Etat, si long-temps méconnus et toujours violés;

A celle de la Monarchie, qui paroissoit pencher vers son déclin;

A la restauration de ses *forces*, que n'ont pu abattre treize siecles d'ignorance, d'agitation, d'erreurs, d'instabilité, de divisions sourdes, de guerres intestines et étrangeres;

forces qui, réunies dans la main d'un Monarque ami des Lois, de la Justice et du Peuple, triompheront sans peine de la résistance de quelques intérêts particuliers, de la turbulence de nos petits *Aristocrates* et des ennemis du dehors.

XXIII.

Je crois

A la *vie éternelle* de la Monarchie Françoise, régénérée par les Etats-Généraux;

Régie par des Lois universellement respectées;

Toujours gouvernée par les augustes enfans de Henri IV;

Soutenue par le désintéressement des Princes, des Prélats, des Gentilshommes, des Magistrats qui mettent la justice au-dessus de l'intérêt personnel, et la bienfaisance au rang des devoirs que leur imposent la naissance et leur dignité;

Guidée par l'exemple et les leçons du sage Necker;

Vivifiée, enfin, par les travaux du Peuple qui féconde la terre, dompte les élémens, invente et perfectionne les Arts, joint les richesses de l'industrie aux richesses de la Nature, et prospere toujours sous un Gouvernement équitable et soumis à des regles constantes et uniformes.

Ainsi soit-il.